



Comment casser un contrat de lien au service. armée

Par **cybeva**, le **07/05/2010** à **14:40**

Mr Charreyre
charreyre.cyril@neuf.fr

Bonjour,

Je me permet de vous écrire aujourd'hui pour vous demandez quelles peuvent être les solutions pour casser un lien au service de 4 ans, après avoir suivi une formation spécialisée dans la marine nationale.

Ce lien spécifie que je dois 4 ans à compter de la date de certification, celle-ci m'a été attribuée en juin 2008 or je veux quitter l'institution en août 2011.

Le lien que j'ai signé il y a 2 ans dit qu'il est possible de rembourser cette formation au prorata du temps effectué à l'issue de la qualification. Hors la Marine pourrait pour des raisons de services ne pas me laisser partir.

Devant être muté prochainement et pour des raisons familiale j'ai décidé de quitter l'institution. Je suis de carrière et je peux donner un préavis de 2 mois pour partir, dans certain texte réglementaire. Malheureusement il existe ce lien signé qui est en contradiction avec mon statut de carrière.

Ce sujet étant mal connu au sein de la marine comment procéder et à quel article de lois dois-je me référer.

Je vous prie d'accepter mes sincères remerciements.